

Compte rendu du conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

N° 9 du 9 Juin 2016

Présents : CLASSINE Vincent, DURIEZ Christine, FABRE Grégory, FERRET Bernard, FONVIELLE Lorraine, FORT Gilles, MALBERT Corinne, Nicolas TRICHAUD, RAYNAL Nicolas, VICENTE Sandra, VOARINO Verena, ALAUZET Sébastien, BISTES Emmanuel

Absente : SZYGENDA Karine,

Absente excusée : ISSERTE Manon

Secrétaire de séance : Nicolas TRICHAUD

Approbation du Dernier CR du conseil N° 8 du 10 Mai 2016

I - Délibérations

1-Avis sur la dissolution du syndicat LEZERT/ VIEULAC

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et vu le courrier reçu de la Préfecture en date du 27.04.2016, il est demandé à chaque commune adhérente de se prononcer pour ou contre la dissolution du SI Assainissement Bassins Lézert et Vieulac. Afin de mener à bien un projet de réhabilitation des deux cours d'eau suite à une étude faite en 2014, projet subventionné par l'Agence de l'Eau et qui ne demande qu'à être réalisé, sachant que le syndicat dispose de trésorerie accumulée et versée par les communes adhérentes. Il est proposé de donner un avis défavorable à la demande préfet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

REFUSE la dissolution du SI Assainissement Bassins Lézert et Vieulac

Approuvé : à l'unanimité

2-Le recensement de la population de la commune de SÉNOUILLAC aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ces missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. Il y a une formation à destination des élus pour informer des enjeux du recensement le mercredi 22 Juin de 14h à 17h au conseil départemental.

Proposition de désigner Manon ISSERTE en tant que coordinatrice communale.

Approuvé : à l'unanimité

3- Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sis « Pont de Lagarrigue »

Monsieur le Maire :

☞ Présente les tenants et les aboutissants d'une Z.A.D., à savoir que pour faire face à l'accroissement de la population, la commune de Senouillac doit mettre en conformité les étangs de lagunage, actuellement en sous-capacité. Après étude des divers modèles et possibilités de réaménagement, il s'avère que le site actuel est le lieu le plus approprié.

- Vu le schéma directeur d'assainissement collectif et le zonage d'assainissement inclus dans le PLU de la Commune approuvé le 24.06.2013.
- Les quatre parcelles attenantes aux étangs ont un réel intérêt dans le cadre de la réhabilitation des étangs de lagunage ainsi que dans le cadre de la protection des espaces naturels en amont du ruisseau de la Saudrone. La commune projette à terme, dans le cadre d'un programme de lien entre

les différents lieux-dits de créer des cheminements doux en parallèle du ruisseau car ces terrains permettraient un cheminement piétonnier direct du stade communal au centre bourg.

☞ Précise qu'une Z.A.D. constitue un outil permettant une appropriation foncière par une collectivité publique destinée à préparer la réalisation d'opérations d'aménagement importantes ce qui est notamment le cas du futur développement urbain du village. Son fondement juridique est régi par les Articles L 212-1 et suivants et R 212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

La Z.A.D. permet d'éviter la spéculation foncière résultant de l'annonce de son projet par la Commune en gelant le prix des biens immobiliers compris dans son périmètre.

Les Z.A.D. sont créées par le Préfet sur proposition ou après avis favorable de la Commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétente en matière de droit de préemption urbain, et par décret en Conseil d'État en cas d'avis défavorable.

La création doit être motivée par rapport à un projet d'aménagement et répondre à l'un des objectifs des opérations d'aménagement.

☞ Présente ensuite les motifs et les effets de la Z.A.D. et le projet d'aménagement (cf. note de présentation jointe au présent extrait des délibérations).

☞ Indique qu'il est nécessaire, pour mener à bien ledit projet d'intérêt général, de solliciter de M. le Préfet du Tarn la création d'une Z.A.D. au lieu-dit sis « Pont de Lagarrigue ».

☞ Propose que le titulaire du droit de préemption soit la Commune et qu'il soit autorisé à l'exercer au nom de cette dernière en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal

☞ Après avoir pris connaissance de l'état parcellaire ainsi que du projet de périmètre de la Z.A.D. joint au présent extrait des délibérations.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier relatif à la demande de création de ZAD auprès du Préfet, ZAD située au lieu-dit « pont de Lagarrigue » en attribuant le droit de préemption à la commune.

Approuvé : à l'unanimité

4- Caution pour location de gobelets réutilisables

Approbation de la convention de mise à disposition des gobelets

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite à la mise en place d'un système de prêt de gobelets réutilisables appartenant à la Commune, il convient de fixer le montant de la caution. Ce tarif a pour but de financer l'achat de nouveaux gobelets en cas de perte. Le prêt de ces gobelets ne sera possible que pour les associations sénoillacoises.

Caution demandée :

1,00 € par gobelet.

Il sera retenu la somme de 1,00 €/gobelet sur la caution par gobelet manquant.

De plus, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec chaque Association sénoillacoise qui demandera à bénéficier de la location des gobelets réutilisables.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

D'approuver le montant de la caution,

D'approuver la convention.

Approuvé : à l'unanimité

II- Comptes rendus des Commissions et Réunions

Compte rendu sur l'aménagement de la poste.

Le rideau métallique a été posé, le faux plafond presque remis en place (nous en avons profité pour réorganiser l'éclairage). Un artisan va revenir pour modifier les serrures et renforcer la porte latérale. Les

agents doivent cette semaine terminer les finitions et ranger pour accueillir le nouveau mobilier qui sera livré le 15 Juin.

La poste sera fermée du 16 au 20 Juin et la mairie le 20 pour finir l'installation. Le transfert de ligne est en cours. Les nouveaux horaires d'ouverture sont annoncés au public et mis sur le site de la Mairie. Le nouveau planning des agents est finalisé et sera validé définitivement après l'embauche du nouveau (nouvelle) secrétaire. Rappel : l'agent actuellement en charge de la poste finit son contrat fin juin. Notre secrétaire comptable assumera l'accueil à l'agence postale ainsi que l'accueil mairie. Il sera recruté une nouvelle personne au profil: comptabilité, suivi des dossiers subventions, suivi des projets investissements, suivi du personnel, élections, TVA, assurances, conventions, etc. sur 18 heures hebdomadaire.

Compte rendu sur l'appel à candidature du nouveau poste comptable. À ce jour 16 candidatures, nous allons faire une pré-sélection le 24 Juin pour un entretien la première semaine de juillet. Nouveau planning des agents au secrétariat.

Compte rendu SIVU

Dernier estimatif du programme voirie 2016 fait par le biais du SIVU dans le cadre de la commande groupée

Montant total estimé HT	55 082,85 €
Montant total estimé TTC	66 099,42 €
Subventions Favil (département)	14 427,05 €

Compte rendu Boulangerie : Le permis de construire a été déposé et nous recevrons pour des compléments d'information les responsables qui instruisent les subventions du conseil départemental le lundi 13 Juin à 16h00.

Compte rendu et présentation sur l'aménagement du réfectoire et du changement du lave-vaisselle. L'objectif est de profiter du changement du lave-vaisselle pour optimiser l'espace actuellement non conforme. La réglementation impose de séparer l'espace préparation ou mise en plat de la partie vaisselle, cela impose un circuit qui aujourd'hui ne correspond pas. Il est proposé au conseil l'achat d'une table de dépose du sale et évier : 849€ HT, d'une douchette 199€HT, d'un lave-vaisselle à capot 2 899€ HT, d'une table de sortie 226€ HT et d'un charriot de dépose 500€ HT soit un total de 4673€ HT ou 5607.60€ TTC. Le conseil est d'accord pour continuer les démarches.

Il a également été demandé un devis pour une armoire frigo pour installer à la salle des fêtes car l'existant n'est vraiment plus correct quand nous mettons la salle en location. Le conseil s'accorde pour ne pas donner suite pour l'instant à cette demande, sauf à trouver une armoire frigo professionnel d'occasion ou déclassée.

Compte rendu sur la Fête de la St Pierre. La communication est faite (distribution des programmes sur la commune, annonce sur le site de la mairie, ...). Les 1 500 gobelets à l'effigie de Sénouillac ont été reçus. Une dernière réunion de coordination entre les acteurs doit être faite la semaine prochaine (22 juin). Il est rappelé que la mairie n'organise pas les manifestations de la St Pierre mais en facilite les préparatifs en apportant une coordination entre les associations.

Gobelets. Les gobelets, acquis par la Commune seront prêtés contre caution aux associations. Proposition de fixer le montant de la caution par gobelet à 1€ : voté à l'unanimité.

Réunion Commission Jeunes. La dernière réunion avec les jeunes (30.05) a fait l'objet d'une restitution du sondage mené auprès d'eux et de discussions autour de leurs attentes. Réunion le 08.06 avec Willy AUTHESSERRE de T&D pour étudier les possibilités des projets retenus.

NAP. Les temps de NAP présentent un sous-effectif d'encadrement qu'il est nécessaire de combler. Pour tenir les budgets, l'augmentation du temps d'encadrement doit être compensée par une réduction du taux horaire des intervenants. Nous devons connaître les besoins ou les soldes en personnel des autres communes de l'ALAE multisite. En parallèle, l'idée d'un profil animateur pour les ados et pré-ados à partager avec une commune voisine qui est aussi en demande. Ceci peut ainsi faire l'objet d'un projet (à l'instar de l'ALAE) à porter auprès de la CAF avec en projet phare la réalisation d'un city-stade.

Compte rendu mutualisation matériel et personnel avec les communes voisines : réunion le 28 juin à Fayssac.

Un projet d'achat groupé de matériel de désherbage, car zéro phyto au 1^{er} janvier 2017. Équipement Gaz ou équipement eau chaude, des essais seront menés.

Réunion à Lagrave le mercredi 15 juin à 18h00

Dans le cadre des réflexions en cours sur la mise en place de la nouvelle communauté de communes et des incidences que les transferts de compétences vont entraîner pour nos collectivités ; réunion à laquelle participera Pascal NEEL, Président de Tam et Dadou. Il serait souhaitable, afin que l'ensemble des élus puisse avoir le même niveau d'information que les conseillers de chacune des communes concernées (Florentin, Lagrave, Rivières, Sénouillac) assistent à cette rencontre. Pour ceux qui ne peuvent venir, les questions et remarques peuvent être transmises à M. le Maire.

III- Questions Diverses

Le FPIC (fond national des ressources intercommunales) => 28 030€ contre 23171 attendu au budget => + 4 859€

Travaux d'enrochement sur la VC du pont de Mauriac à la Férandié vont commencer du 16 au 24 Juin 2174 € HT.

Fin des travaux d'enfouissement du réseau à Mauriac.

Renforcement du réseau MT à Barriques.

Boitier du DAE reçu.

Compteurs Linky

Monsieur le Maire a rencontré l'interlocuteur EDF ce jour même à 15h00. Il a répondu à de nombreuses questions, trois administrés qui avaient pris rendez-vous pour le même sujet ont pu aussi en profiter pour poser les questions qu'ils souhaitaient. L'échange fut intéressant et très enrichissant. Ont été abordé de nombreux points techniques.

Lecture en séance du courrier adressé par trois administrés qui demandent à ce que le conseil municipal prenne position.

Sur le plan juridique, les compteurs constituent des « biens de retour » de la concession, c'est-à-dire qu'ils appartiendront aux AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité). Dans notre cas, c'est la commune. Mais cette dernière a concédé la compétence au SDET. Cette propriété s'apparentant toutefois à une « nue-propriété » puisqu'en pratique, c'est ERDF qui exploite les équipements à ses risques et périls comme tout délégataire de service public. L'article 2 du traité de concession et l'article D342-1 du code de l'énergie confirment que les installations de comptage font partie du branchement et appartiennent bien aux ouvrages électriques concédés. Le déploiement par ERDF des compteurs Linky, qui relève de la responsabilité exclusive d'ERDF, a été décidé par L'État au travers de plusieurs lois successives intégrées dans le Code de l'énergie (la loi du 3 août 2009 de programmation

relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015).

Concrètement, la municipalité ne peut pas s'opposer au déploiement des compteurs Linky : Les délibérations contre sont automatiquement retoquées par la préfecture. Les particuliers peuvent refuser la pose du compteur, il existe sur le net toutes les procédures pour cela.

Le déploiement des compteurs sur la commune aura lieu entre août et octobre 2016.

Discussion ouverte sur le sujet Linky.

Il sera mis une information sur le site de la mairie.

Conseil terminé à 23h00.

Bernard FERRET	Karine SZYGENDA Absente	Gilles FORT	Sandra VICENTE	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Sébastien RIVAT
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE Absente excusée

